



PRECES-VERBAL

Assemblée générale de l'association Héritage Suisse
Du 21 avril 2021 à 20h

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'AG constitutive du 09 novembre 2019
2. Détermination du montant des cotisations ;
3. Examen et modification si besoin des statuts ;
4. Examen du rapport annuel et le compte de résultat annuel pour l'exercice écoulé ;
5. Renouvellement des membres du comité ;
6. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours
7. Questions diverses.

Présents (membres) :

ABANGA – MIQUEL Madjibey

BALSAMO Lenka

FONJALLAZ Myriam

HORTON Françoise

KELLER Noémie

MBAIMINAN Julien

MIQUEL Alain

SOMTY Abdoulaye

DURANDEU Fabienne

Excusés :

HAETTENSCHWILLER Philomène

KARKZOU Leila

KELLER Jeremie

NGOMBAYE Mandjipi

ZURCHER Roger

THEVOZ Francine

Absents :

CARUSO Isabel

DIND Nicaise

**MAÏRO-TAMIROMTI Nébaye
Evelyne**

NDJEKERY Marie Antoinette

NDJEKERY Noel

NDJIMANGAR NIGET Nathalie

NIGET Fabien

ROUX Pauline

WEBER Ludger

ASSOCIATION HERITAGE SUISSE, rue du Pâquis 2 / 1033 Cheseaux-sur-Lausanne / Suisse

info@heritage-cthd.com

<https://www.heritage-cthd.com>





PRECES-VERBAL

Assemblée générale de l'association Héritage Suisse
Du 21 avril 2021 à 20h

PROCES-VERBAL :

Ouverture de l'Assemblée générale à 20 heures par Madjibey Abanga Miquel qui a souhaité la bienvenue à tous les participants. Après avoir présenté l'ordre du jour, la réunion a commencé avec le 1^{er} point.

1. Procès-verbal de l'Assemblée constitutive

Décision : Modifications ci-dessous des buts de l'association et l'approbation de l'AG constitutive :

Formation socio professionnelle (éducation et agroécologie) et activité socioculturelle.

2. Détermination du montant des cotisations annuelles

Décision : Sur approbation de l'assemblée, le montant de la cotisation annuel est passé de 25 chf à :

- 50 chf par personne
- 80 chf par couple

3. Examen et modification si besoin des statuts

Décision : modification des points ci-dessous et adoption par l'assemblée

- Art. 2 valeurs
- Art 5 La constitution des ressources de l'association
- Art 9 La perte de la qualité de membre
- Art 14 La durée des mandats
- Art 17 Approbation des comptes annuels et du rapport annuel
- Art 22 la constitution du comité

4. Approbation du rapport d'activité et le compte de résultat du 2020

Le rapport d'activité est disponible sur place. La lecture à haute voix n'est pas demandée.

Le rapport d'activité est joint au procès-verbal, son contenu n'est pas repris dans ce PV.

Décision : Le rapport d'activité 2020 est approuvé à l'unanimité.

ASSOCIATION HERITAGE SUISSE, rue du Pâquis 2 / 1033 Cheseaux-sur-Lausanne / Suisse

info@heritage-cthd.com

<https://www.heritage-cthd.com>





PRECES-VERBAL

Assemblée générale de l'association Héritage Suisse
Du 21 avril 2021 à 20h

5. Élection des membres du comité

L'assemblée a élu pour un exercice annuel (statuts, art. 14) les personnes suivantes :

Présidente

Mme Noémie Keller

Trésorière et secrétaire

Mme Lenka Balsamo

Membre du comité

Mr Alain Miquel

Membre du comité

Mr Julien Mbaiminan

Vérificatrice des comptes.

Rosita Gobet

L'assemblée générale les remercie de leur engagement

Décision : Le nouveau comité est réélu à l'unanimité.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 21.04.2021

La trésorière et secrétaire

La présidente

ASSOCIATION HERITAGE SUISSE, rue du Pâquis 2 / 1033 Cheseaux-sur-Lausanne / Suisse

info@heritage-cthd.com

<https://www.heritage-cthd.com>

